



Assemblée générale

Distr. générale
28 juillet 2006
Français
Original : anglais

Soixante et unième session

Point 50 d) de l'ordre du jour provisoire*

Questions de politique macroéconomique : produits de base

Tendances et perspectives mondiales concernant les produits de base

Note du Secrétaire général

Le Secrétaire général a l'honneur de transmettre à l'Assemblée générale, comme celle-ci le lui a demandé dans sa résolution 59/224 du 22 décembre 2004, le rapport sur les tendances et perspectives mondiales concernant les produits de base établi par le secrétariat de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement.

* A/61/150.



Tendances et perspectives mondiales concernant les produits de base

Rapport établi par le secrétariat de la CNUCED

Résumé

Depuis 2003, les cours internationaux des produits de base se sont nettement redressés. Les facteurs explicatifs de cette hausse des cours varient certes quelque peu d'un produit à l'autre mais l'on retrouve à chaque fois la forte croissance économique en Chine, les bonnes perspectives économiques en Inde et aux États-Unis et la reprise économique au Japon et en Europe, ainsi que des entrées spéculatives de fonds sur les marchés des métaux et de l'énergie.

Étant donné que la plupart des pays en développement sont tributaires des exportations de produits de base, la hausse des cours de ces produits a été dans l'ensemble favorable à la croissance économique de ces pays. Cela étant, les incidences de ce phénomène, mesurées par l'évolution des termes de l'échange des pays et de la part des recettes supplémentaires qui reste dans leur économie, sont très variables, en fonction de la structure de leur commerce.

Le commerce Sud-Sud représente un élément particulièrement dynamique du commerce mondial des produits de base, en raison surtout du fort taux de croissance des pays en développement où la consommation de produits de base par habitant est en forte augmentation. Ce nouveau dynamisme devrait être mis à profit pour soutenir le développement et réduire la pauvreté.

La suspension du cycle de négociations de Doha de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) signifie que l'amélioration espérée du fonctionnement des marchés mondiaux des produits agricoles et les mesures de soutien en faveur des pays en développement, notamment le mécanisme d'aide au commerce, risquent fort de ne pas se concrétiser à court terme. En conséquence, le développement des secteurs des produits de base restera fondamentalement déterminé par les politiques propres à chaque produit, aux plans international, régional et national. Le mécanisme d'aide au commerce devrait être considéré indépendamment des aléas du cycle de Doha et pas comme un simple moyen d'aider les pays à s'adapter à la libéralisation du commerce. Il devrait soutenir l'amélioration de la capacité commerciale et, compte tenu des besoins des pays les moins avancés (PMA) et d'autres pays à économie vulnérable, être fortement axé sur les produits de base.

Les organisations intergouvernementales visées dans la résolution 59/224 de l'Assemblée générale ont toutes continué d'accorder dans leur programme de travail la priorité aux questions relatives aux produits de base mais peu de nouvelles ressources ont été mises à leur disposition. En l'état actuel des choses, l'assistance technique consacrée à l'élaboration des politiques et au renforcement des capacités acquiert une importance croissante, s'agissant en particulier d'aider les pays en développement à s'adapter aux nécessités de l'expansion du commerce Sud-Sud.

L'Équipe spéciale internationale sur les produits de base mise sur pied à la onzième Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED XI) n'est malheureusement pas entrée en fonctions, faute de soutien

financier de la part des États Membres. La multitude des entités – privées et publiques, nationales et internationales – auxquelles s’adresse la résolution 59/224 rend manifeste la nécessité de mettre en place des mécanismes propres à favoriser les consultations entre les parties prenantes et à recentrer l’attention des pouvoirs publics, de la société civile et des entreprises.

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction	1–2	5
II. Évolution des marchés des produits de base	3–10	5
A. Faits nouveaux concernant les prix	3–8	5
B. Incidences sur les pays en développement	9–10	8
III. Le commerce Sud-Sud des produits de base	11–28	9
A. Évolution récente du commerce Sud-Sud des produits de base	11–15	9
B. Le commerce Sud-Sud des produits de base en tant que moteur de la croissance et de la lutte contre la pauvreté	16–28	12
IV. Examen de l'application de la résolution 59/224 de l'Assemblée générale	29–37	18
V. Conclusions	38–44	22

I. Introduction

1. Le présent rapport a été établi comme suite au paragraphe 22 de la résolution 59/224 de l'Assemblée générale, par lequel cette dernière a prié le Secrétaire général, agissant en collaboration avec le secrétariat de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), de lui rendre compte de l'application de ladite résolution et de lui présenter, à sa soixante et unième session, un rapport sur les tendances et perspectives mondiales concernant les produits de base.

2. Le corps du présent rapport est divisé en quatre sections. La section II donne un bref aperçu des évolutions des marchés des produits de base au cours des quelques dernières années, en mettant l'accent sur les facteurs qui sous-tendent la forte hausse des cours enregistrée dernièrement (et qui venait tout juste de s'amorcer lorsque la résolution 59/224 a été adoptée) et ses effets sur les pays en développement exportateurs de ces produits. La section III est plus particulièrement consacrée à l'un des principaux facteurs explicatifs des hausses des cours des produits de base, qui constitue aussi l'une des caractéristiques les plus importantes de la nouvelle structure du commerce mondial qui commence à voir jour; il s'agit en l'occurrence de l'importance croissante du commerce Sud-Sud des produits de base. La section IV examine, comme demandé par l'Assemblée générale, l'application de la résolution 59/224, et la section V présente un certain nombre de conclusions.

II. Évolution des marchés des produits de base

A. Faits nouveaux concernant les prix

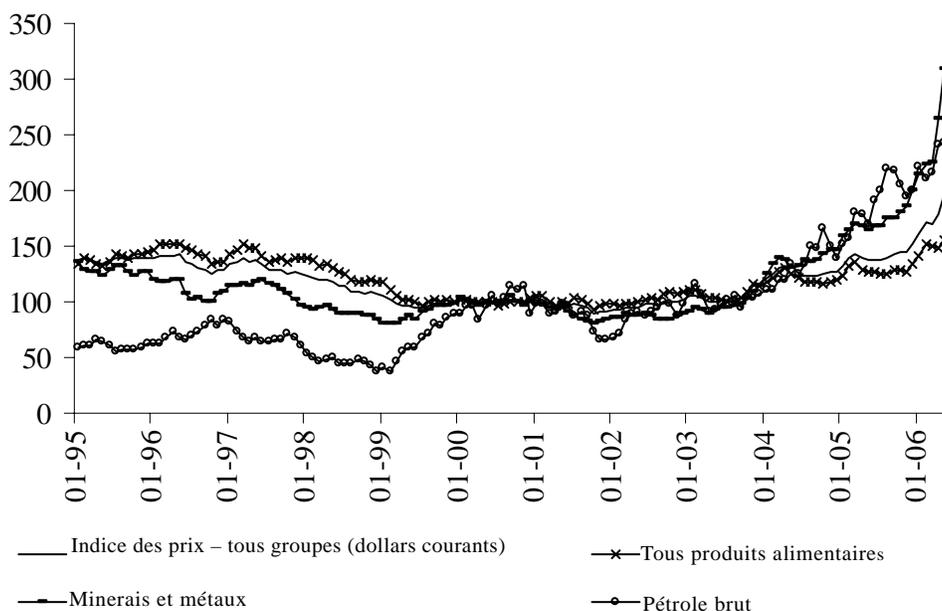
3. Les cours internationaux des produits de base ont connu une forte baisse entre le milieu de 1997 et le milieu de 2003. Au cours de cette période, l'indice des prix des produits de base de la CNUCED (combustibles compris) exprimé en dollars des États-Unis courants a perdu plus d'un tiers de sa valeur. Depuis, les cours se sont redressés et l'indice avait atteint 187 en juin 2006, soit un niveau très nettement plus élevé que la moyenne de 105 enregistrée pour 2003 (voir figure 1 ci-dessous). Les minerais et métaux ont vu leurs cours augmenter plus fortement que ceux des autres produits de base mais la hausse récente est assez générale et peut être considérée comme quasi globale si l'on excepte le groupe des oléagineux et huiles, dont l'indice a reculé de 9,5 % entre 2004 et 2005. Les facteurs explicatifs de ces hausses des cours varient quelque peu d'un produit à l'autre mais l'on retrouve toujours la forte croissance économique en Chine (dont les taux annuels de croissance économique avoisinaient les 10 % entre 2002 et 2005 et devraient se maintenir à ce niveau en 2006), les bonnes perspectives économiques en Inde et aux États-Unis et une reprise de la croissance économique au Japon et en Europe.

4. L'indice des prix des minerais et métaux a pratiquement doublé entre 2002 et 2005, essentiellement à cause de l'expansion rapide de la demande chinoise (les importations chinoises de minerai de fer, par exemple, ont augmenté de 85 % entre 2003 et 2005, et représentaient au cours de cette dernière année près de 40 % du total des importations mondiales). Une longue période de baisse des cours et la longueur des délais de réalisation des investissements dans l'extraction minière ont fait que la croissance de la capacité de production est restée faible pendant plusieurs années et

que l'offre n'a pu répondre à l'augmentation brusque de la demande. En conséquence, les stocks de métaux sont allés en diminuant, pour atteindre dans certains cas des niveaux extrêmement bas. Cette situation de tension entre l'offre et la demande a rendu les marchés des métaux plus attrayants pour des investisseurs déçus par les perspectives de rendement des placements financiers (aspect qui sera examiné plus loin). Au cours de la période 2002-2005, les cours du cuivre, du nickel et du zinc ont augmenté, respectivement, de 136 %, 118 % et 74 %. Cette tendance s'est maintenue au cours du premier semestre de 2006, avec des augmentations de 70 % pour le zinc et le cuivre et de 45 % pour le nickel par rapport aux cours de 2005.

5. Les cours du pétrole ont augmenté de 114 % entre 2002 et 2005. Cette hausse des cours s'est poursuivie en 2006 pour atteindre 78 dollars le baril en juillet. Comme pour les métaux, ce sont la croissance de la demande chinoise (les importations chinoises en 2005 représentaient 2,5 fois celles de 2003) et la spéculation qui ont le plus déterminé cette évolution. Les inquiétudes quant aux risques potentiels d'interruption de l'offre, en raison d'événements survenus dans plusieurs pays producteurs, Bolivie, Iran, Iraq, Nigéria et Venezuela notamment, ont également pesé dans la balance et renforcé les penchants spéculatifs.

Figure 1
**Indices des prix des principaux groupes de produits de base,
en dollars des États-Unis courants, janvier 1995-juin 2006
(2000 = 100)**



Source : CNUCED, statistiques des produits de base.

6. Le groupe des produits de base autres que les métaux et le pétrole a vu ses cours s'orienter nettement à la hausse entre 2002 et 2005, avec des hausses de plus de 24 % pour les produits alimentaires, de près de 42 % pour les boissons tropicales

et de 41 % pour les matières premières agricoles. Dans certains cas, les fibres naturelles, le caoutchouc naturel et le sucre par exemple, ces hausses s'expliquaient en partie par des effets de substitution induits par la forte hausse des cours internationaux du pétrole. La hausse des cours des hydrocarbures a rendu certaines matières synthétiques moins compétitives, renforçant ainsi la position de matières naturelles telles que le coton et le caoutchouc, d'où une augmentation tant de la demande que des prix de ces produits. S'agissant du sucre, la hausse des cours du pétrole a entraîné une augmentation de la demande d'éthanol fabriqué à partir de la canne à sucre et, par voie de conséquence, une hausse des cours internationaux du sucre. Les cours du sucre pourraient très bien poursuivre leur hausse en 2006 compte tenu des tensions prévisibles sur ce marché. Le Brésil pourrait connaître un accroissement de son parc de véhicules polycarburants (pouvant fonctionner avec n'importe quelle combinaison d'éthanol et d'essence, quelles que soient les proportions respectives), qui pourrait dépasser le cap des 3 millions à la fin de 2006, contre 1,5 million au début de l'année, et d'autres pays s'attendent également à une augmentation considérable de la demande d'éthanol.

7. Certains autres produits de base ont vu leurs cours s'améliorer notablement avec la disparition de situations d'excédent de l'offre par rapport à la demande. Ainsi, les cours du café ont augmenté de 87 % par rapport à leur niveau le plus bas enregistré au cours de la période 2002-2005, encore que l'augmentation a été plus forte pour certaines variétés que pour d'autres. Les cours du café n'ont toutefois pas retrouvé leur niveau d'avant 1997, avant la crise. Les cours de 2005 du café brésilien étaient en recul de 40 % par rapport à ceux de 1997.

8. Les marchés des métaux et de l'énergie se sont trouvés ces derniers temps particulièrement exposés aux influences spéculatives qui ont contribué à porter les cours à des niveaux très élevés. Les investisseurs à la recherche de placements caractérisés à la fois par une faible corrélation avec les mouvements des prix de catégories traditionnelles de placements et par des rendements supérieurs à la moyenne¹ ont réorienté des courants financiers massifs vers des marchés de produits de base (comparativement) peu actifs. Les spéculateurs ont apparemment opté pour des stratégies indirectes en vue d'éviter les risques inhérents aux investissements sur les marchés physiques de produits de base. De ce fait, les investisseurs, les fonds spéculatifs en particulier, ont investi massivement dans les indices de produits de base, qui partagent bon nombre des caractéristiques des placements financiers traditionnels. À l'échelle mondiale, près de 200 milliards d'euros sont actuellement investis dans les produits de base, dont la moitié dans les indices de produits², et les placements des fonds spéculatifs sur les marchés énergétiques sont passés de 3 milliards de dollars en 2000 à 90 milliards en 2005³. Les forces qui déterminent ces mouvements de capitaux renvoient moins aux fondamentaux de l'offre et de la demande de produits de base qu'à des facteurs macroéconomiques et financiers. La demande accrue d'instruments financiers fondée sur des produits de base a été essentiellement alimentée par le faible niveau des taux d'intérêt et une croissance économique mondiale relativement solide. Parallèlement, il y avait l'idée très

¹ Le rendement des indices des produits de base et des actions liées à ces produits était de 48,1 % en 2005, et de 103,8 % sur la période 2003-2005.

² « Matières premières, pourquoi les marchés perdent leurs repères », *Le Monde*, Dossier économie, 13 juin 2006; « La correction sur les métaux suscite des questions sur sa profondeur », *Les Échos*, 13 juin 2006.

³ « Oil that glisters », *The Economist*, Londres, 22 juillet 2006.

répandue parmi les spéculateurs, et étayée par un certain nombre d'études analytiques, selon laquelle il y aurait une corrélation inverse entre les mouvements des prix des instruments financiers liés aux cours des produits de base et ceux d'autres placements financiers, en particulier les actions de sociétés qui n'interviennent pas sur les produits de base. Investir dans les produits de base permet donc aux investisseurs tout à la fois de protéger leur portefeuille contre les risques et d'accroître leur performance globale, en particulier lorsque la croissance économique est rapide et que les cours des produits de base sont à la hausse pour cause de forte demande. Selon certaines estimations officieuses, l'augmentation des cours des métaux enregistrée au cours du premier trimestre de 2006 pourrait être attribuée en moitié à la spéculation.

B. Incidences sur les pays en développement

9. La plupart des pays en développement étant tributaires des exportations de produits de base, la hausse des cours de ces produits a constitué, dans l'ensemble, un facteur de croissance économique dans ces pays et leur apporte des ressources susceptibles d'être utilisés aux fins du développement. Cela étant, les effets, au niveau de l'évolution des termes de l'échange bruts, a été très variable, en fonction de la structure par produit de leurs exportations et importations. Les pays qui ont enregistré la plus forte amélioration de leurs termes de l'échange sont ceux qui exportent du pétrole ou des produits de l'extraction minière et où cette amélioration des termes de l'échange équivalait, respectivement, à 6,7 % et 3,2 % du produit intérieur brut (PIB)⁴. En revanche, les termes de l'échange se sont détériorés dans les pays qui exportent essentiellement des produits manufacturés et importent des matières premières, surtout lorsqu'ils sont importateurs d'énergie. L'évolution des termes de l'échange des pays exportateurs de produits de base agricoles est variable en fonction de l'ampleur de leurs importations de pétrole, ainsi que de l'évolution des cours de leurs principaux produits de base à l'exportation. Les pays les moins avancés sont particulièrement tributaires des exportations de produits de base et les effets sur leur économie sont d'autant plus importants. Toutefois, à l'instar des autres pays en développement, le sens de l'évolution dépend de quel produit de base occupe la première place dans leurs exportations et leurs importations. À titre d'exemple, les exportateurs de pétrole tels que l'Angola et la Guinée équatoriale ont connu une très forte croissance, alors que les exportateurs de produits agricoles gros importateurs de pétrole ont connu de sérieux problèmes de balance des paiements.

10. Cela dit, l'évolution des termes de l'échange n'explique pas tout, s'agissant de l'incidence de la hausse des cours des produits de base sur les pays tributaires de l'exportation de ces produits. Un autre point important est en effet de savoir dans quelle mesure le surcroît de recettes d'exportation reste dans les circuits de l'économie du pays exportateur. Comme certains observateurs ont pu le relever⁵, une part importante des recettes tirées de l'exportation de ressources naturelles telles que le pétrole ou les minerais peut être récupérée par les entreprises qui exploitent ces ressources et non par le gouvernement du pays d'accueil ou d'autres opérateurs de l'économie nationale. Dans le tout dernier boom des prix des minerais, un facteur supplémentaire est venu renforcer cette tendance, à savoir que

⁴ Chiffres tirés du rapport sur le commerce et le développement, 2006 (à paraître).

⁵ UNCTAD/TDR/2005.

de nombreux régimes d'imposition de ce secteur introduits dans les années 90 comportaient divers mécanismes qui avaient pour effet de repousser l'incidence de la fiscalité jusqu'à ce que l'exploitant ait amorti son investissement initial. Étant donné que les cours des métaux sont restés bas pendant plusieurs années, de nombreuses sociétés minières ont pu utiliser les forts bénéfices réalisés après à des fins de compensation, et ce n'est qu'une fois que ces possibilités sont épuisées qu'ils commencent à verser davantage d'impôt. Une autre raison, plus technique, a trait au fait que les bénéfices qui sont réinvestis peuvent être enregistrés dans la comptabilité nationale d'abord en tant que sorties dans le compte des opérations courantes, puis en tant qu'entrées dans le compte de capital, sans qu'un lien soit nécessairement fait entre les deux mouvements. Ce facteur tend à renforcer l'impression que les surcroûts de recettes ne profitent pas aux pays d'accueil. Enfin, pour les pays qui ont effectivement réussi à conserver dans leurs circuits économiques l'essentiel ou une bonne part des recettes supplémentaires, ces rentrées supplémentaires de devises peuvent se traduire par l'apparition de symptômes du « mal hollandais », à savoir qu'une appréciation des taux de change réels (qui se manifeste soit par des taux de change nominaux plus élevés soit, lorsque les taux de change sont fixes, par une relance de l'inflation intérieure), qui peut être préjudiciable à la compétitivité d'autres secteurs de l'économie.

III. Le commerce Sud-Sud des produits de base

A. Évolution récente du commerce Sud-Sud des produits de base

11. Depuis plusieurs années, le commerce entre pays en développement connaît une expansion rapide, à telle enseigne que l'expression « une nouvelle géographie du commerce »⁶ a été inventée pour désigner ce phénomène. La part des exportations Sud-Sud dans le total des exportations des pays en développement a pratiquement doublé au cours des 30 dernières années, passant de 23 % dans les années 70 à plus de 40 % dans la période 2000-2003, tandis que la part des importations Sud-Sud passait de 26 % à 44 %⁷. Le rythme de cette croissance s'est accéléré dans les années 90 et au cours des premières années du nouveau millénaire. Le commerce des produits de base est un élément particulièrement dynamique du commerce Sud-Sud, surtout si on le compare au commerce des pays en développement avec les pays développés. Les pays développés continuent certes d'alimenter le plus gros de la demande de produits de base, mais les évolutions en volume et en composition de leur demande sont progressives et marginales par rapport au dynamisme de la demande dans le Sud. Quatre facteurs expliquent la croissance très rapide de la demande de produits de base dans les pays en développement. En premier lieu, la plus forte croissance dans les pays en développement signifie que ces pays représentent une part croissante de la demande mondiale. En deuxième lieu, les pays en développement en sont généralement à un stade de leur développement économique où la consommation de produits de base par habitant, aussi bien de matières premières industrielles que de produits alimentaires, augmente plus vite. Il est généralement admis que « l'intensité matières » d'une économie augmente plus vite au premier stade de l'industrialisation, avant que ne soit atteint le point de saturation à partir duquel la

⁶ Voir CNUCED, TD/404.

⁷ UNCTAD/TDR/2005.

consommation de matières par unité de PIB cesse d'augmenter, et la consommation totale de produits alimentaires mesurée en apport quotidien de calories n'augmente pas beaucoup une fois que les besoins fondamentaux sont satisfaits⁸. En troisième lieu, deux des pays en développement qui connaissent la plus forte croissance, la Chine et l'Inde, sont aussi les pays les plus peuplés au monde et font partie des plus grandes économies. En quatrième lieu, le changement structurel des économies des pays en développement s'est traduit par de plus fortes complémentarités entre ces économies, créant ainsi des possibilités d'accroissement du commerce des produits de base.

12. Le commerce Sud-Sud des produits de base a connu une croissance très rapide depuis 2000, et il a également pris au cours de cette période des proportions telles qu'il exerce une influence prépondérante sur les marchés internationaux de produits de base. Le commerce international des produits de base dans son ensemble a augmenté rapidement en valeur au cours de la période 2000-2004 (la moitié de cette augmentation étant imputable à l'amélioration des cours), de 46 % pour les produits de base agricoles et de 57 % pour les minerais et métaux. Or, le commerce Sud-Sud des produits de base a augmenté encore plus rapidement, la part des exportations de produits de base de pays en développement vers d'autres pays en développement étant passée de 39 % en 2000 à 44 % en 2004, tandis que la part des importations d'autres pays en développement passait de 45 % à 50 %⁹. L'importance du commerce Sud-Sud varie notablement d'une grande région à l'autre, sa part dans le total du commerce des produits de base étant la plus faible dans la région de l'Amérique latine et des Caraïbes, légèrement plus élevée en Afrique et beaucoup plus élevée en Asie (voir tableau 1). L'Asie représente un peu moins de la moitié des exportations dans le commerce Sud-Sud des produits de base et un peu plus de 60 % des importations. Le commerce entre pays en développement au sein de la même région est aussi particulièrement important en Asie, les échanges intra-asiatiques représentant près de 45 % tant des importations que des exportations de produits de base. Toutefois, dans toutes les régions, les autres pays en développement sont devenus plus importants à la fois en tant que marchés pour les exportations de produits de base et en tant que fournisseurs d'importations. Par ailleurs, bien que l'augmentation de la part du commerce Sud-Sud a été plus spectaculaire pour les minerais et les métaux que pour d'autres produits de base, la part des importations Sud-Sud ayant atteint 55 % en 2004, contre 47 % en 2000, les pays en développement s'approvisionnent aussi de plus en plus dans le Sud pour leurs importations de produits de base agricoles.

⁸ Voir UNCTAD/TDR/2005, p. 44 à 51, pour un examen détaillé des raisons de l'évolution du rapport entre le revenu et les produits de base lorsque le revenu augmente.

⁹ Pour une analyse détaillée des courants commerciaux Sud-Sud de produits de base, voir UNCTAD/DITC/COM/2006/5.

Tableau 1
**Commerce Sud-Sud de produits de base (combustibles compris)
 par région, 2000-2004**

<i>Région</i>	<i>Part des exportations de produits de base vers des pays en développement, en pourcentage du total</i>		<i>Part des importations de produits de base en provenance de pays en développement, en pourcentage du total</i>	
	<i>2000</i>	<i>2004</i>	<i>2000</i>	<i>2004</i>
Afrique	28	31	33	38
Amérique	23	26	28	32
Asie	44	48	51	55
Tous pays en développement	39	44	45	50

Source : Calculs du secrétariat de la CNUCED à partir des données de Comtrade.

13. En conséquence, bien que l'Asie occupe le centre de la scène et que son commerce soit davantage aligné sur l'axe Sud-Sud que celui d'autres régions, la part croissante de ce commerce est tout aussi manifeste dans les autres régions et ne se limite pas aux matières premières industrielles, même si la forte expansion du commerce de ces produits a retenu davantage l'attention que celle du commerce des produits alimentaires et autres denrées agricoles.

14. S'agissant des matières premières minérales, il convient de noter tout d'abord que les pays en développement ont vu leur part des importations mondiales passer de 27,5 % à 35 % entre 2000 et 2004, et leur part des exportations de 30 % à 36,5 %. Les exportations de l'ensemble des pays en développement ont augmenté plus vite que le total du commerce mondial des produits de base minéraux, et ce n'est que dans la région de l'Amérique latine et des Caraïbes que les importations ont augmenté moins vite que les importations mondiales. Le fait nouveau le plus notable a trait à l'augmentation de la part des exportations de toutes les régions vers l'Asie. En valeur, les importations asiatiques de métaux et de minerais ont augmenté de 112 % entre 2000 et 2004.

15. En ce qui concerne les denrées agricoles, les évolutions ont été un peu moins spectaculaires, encore que tant les exportations que les importations du Sud aient augmenté à peu près au même rythme que le commerce mondial, même si les importations ont augmenté moins vite dans la région de l'Amérique latine et des Caraïbes et que les exportations africaines aient augmenté un peu plus vite. En Afrique, les parts des importations, en particulier de produits alimentaires, en provenance d'Amérique et d'Asie ont augmenté, alors que la part des importations internes à la région est restée constante. Les exportations américaines vers l'Asie ont vu leur part des exportations totales augmenter, tandis que la part des exportations interaméricaines est en recul. Enfin, la part des importations en provenance d'Amérique a augmenté en Asie.

B. Le commerce Sud-Sud des produits de base en tant que moteur de la croissance et de la lutte contre la pauvreté

16. Comme on a pu le noter dans un précédent rapport du Secrétaire général à l'Assemblée générale sur le même sujet¹⁰, l'augmentation de la demande de produits de base dans les pays en développement asiatiques pourrait considérablement dynamiser la demande mondiale de ces produits et ouvrir, sur plusieurs années, un créneau qui permettrait aux pays en développement exportateurs de produits de base d'améliorer notablement leurs recettes d'exportation. Cette perspective soulève deux questions simultanément, celle de savoir dans quelle mesure le commerce Sud-Sud des produits de base peut être le moteur de la croissance dans les pays en développement et celle de savoir comment cette évolution peut profiter à de vastes couches de la population et, partant, contribuer à la réduction de la pauvreté. La réponse à ces questions peut dépendre des types de produits de base exportés par tel ou tel pays en développement et de la destination de ces exportations, ainsi que des politiques poursuivies par les pouvoirs publics. Les critères importants de succès sont, notamment, la mesure dans laquelle la valeur ajoutée revient au pays lui-même, les recettes sont consacrées à l'investissement dans l'infrastructure sociale et physique, et la création d'emplois. Trois types de commerce Sud-Sud des produits de base sont analysés ci-dessous, le but étant de déterminer la contribution qu'ils pourraient apporter au développement et de définir les moyens par lesquels la communauté internationale peut aider à concrétiser cette contribution.

1. Augmentation de la demande asiatique d'énergie et de matières premières industrielles

17. L'augmentation rapide de la demande d'énergie et de matières premières industrielles en Asie, en Chine et en Inde en particulier, a bénéficié aux pays en développement exportateurs de ces produits. Pratiquement toutes les industries métallurgiques tournent au maximum de leurs capacités, et le niveau des stocks n'a jamais été aussi bas. En conséquence, les prix sont élevés, en particulier parce que, comme on l'a vu plus haut dans la section II, les investisseurs à la recherche de parades au manque de dynamisme des marchés financiers se sont tournés avec enthousiasme vers les produits dérivés des marchés des métaux. L'on s'accorde généralement à penser que même si cet élément spéculatif pourrait disparaître d'un moment à l'autre, les cours resteraient pendant plusieurs années encore supérieurs à la tendance à long terme. Cette croyance repose sur la simple observation que, même en cas de légère diminution de la croissance de la demande asiatique, le taux de croissance restera suffisant pour induire de fortes croissances de la demande mondiale, compte tenu du fait que la demande asiatique est aujourd'hui beaucoup plus importante qu'elle ne l'était il y a quelques années seulement. À titre d'exemple, en 2005, l'augmentation de la demande chinoise de minerai de fer correspondait à 70 % de la demande européenne totale (non compris la demande de la Communauté d'États indépendants pour cette année-là) et à 155 % du total de la demande nord-américaine¹¹. En conséquence, même avec des projections prudentes de la demande asiatique (et mondiale), compte tenu de ce que l'on sait sur les projets d'expansion du secteur minier et métallurgique dans le monde, la capacité

¹⁰ A/59/304, par. 17.

¹¹ UNCTAD/DITC/COM/2006.

excédentaire semble devoir rester très limitée à moyen terme¹². Étant donné que la majeure partie des investissements dans les secteurs minier et métallurgique devrait s'effectuer dans les pays en développement¹³, certains de ces pays pourraient voir leurs recettes d'exportation de produits minéraliers s'accroître.

18. La difficulté pour les pays qui bénéficient de l'augmentation rapide de la demande de minerais et d'énergie résidera dans la conversion de ces recettes en gains sur le plan du développement. Il existe une abondante littérature sur la contribution du secteur des ressources naturelles à la croissance économique et au développement, dont une bonne partie s'intéresse principalement aux risques encourus si l'on fonde les stratégies de développement sur ces secteurs, certaines études avançant même la thèse que les pays tributaires de l'exploitation des ressources naturelles sont victimes d'une « malédiction des ressources ». Une analyse des thèses constitutives de ce débat général dépasserait les limites du présent rapport¹⁴, mais il est utile d'examiner dans quelle mesure une augmentation du commerce Sud-Sud et de l'investissement étranger direct (IED) dans ces secteurs se répercuterait sur la capacité des pays tributaires des ressources naturelles à gérer ces risques.

19. Il n'y a aucune raison particulière de penser que le commerce Sud-Sud des produits de base minéraliers et énergétiques sera d'une nature fondamentalement différente de celle du commerce en général de ces produits, ni qu'il modifiera les pratiques commerciales établies. Certes, la prépondérance des importateurs asiatiques peut aboutir à certaines modifications des pratiques commerciales mais ces changements sont difficiles à prévoir et ne semblent pas relever d'un schéma particulier. Il convient de noter également que les marchés, tant de l'énergie que des métaux, connaissent depuis longtemps la mondialisation et sont à la fois transparents et fortement interconnectés.

20. Une part importante de l'investissement prévu dans l'exploitation des ressources naturelles sera le fait de sociétés asiatiques, chinoises en particulier, dont les principaux soucis ont trait à la sécurité des approvisionnements et à la concurrence des sociétés bien établies de pays développés. Il est certes difficile d'isoler l'IED de ces sociétés asiatiques dans les statistiques¹⁵, mais certains éléments ponctuels donnent à penser qu'elle représente une part importante et croissante de l'investissement total dans le secteur des ressources naturelles. L'émergence de ces sociétés en tant que grands investisseurs soulève deux

¹² Pour un exemple de ce type de projections, voir UNCTAD/TDR/2006 (à paraître).

¹³ Bien qu'il soit difficile d'obtenir des données fiables ou complètes sur les investissements prévus, on peut trouver une indication tendancielle dans l'enquête annuelle sur les dépenses d'exploration effectuée par le Metals Economics Group, qui couvre environ 95 % des dépenses mondiales d'exploration (voir <www.metaleconomics.com>. Selon cette enquête, les dépenses d'exploration ont augmenté en 2005 (de 34 %) pour la troisième année consécutive, avec une croissance particulièrement rapide en Afrique.

¹⁴ Pour un examen récent de la manière dont certains pays ont géré ces difficultés, voir « The challenge of mineral wealth: using resource endowments to foster sustainable development, synthesis of four case studies » (Le défi de la richesse minière : mettre les ressources au service du développement durable, synthèse de quatre études de cas), International Council on Mining and Metals, CNUCED et Banque mondiale, avril 2006.

¹⁵ Le Rapport sur l'investissement dans le monde, 2006, de la CNUCED (à paraître) contient un examen détaillé des difficultés d'identification des statistiques de ce type d'IED mais conclut que cet investissement représente une part importante de l'IED émanant des pays en développement, laquelle croît plus rapidement que l'IED totale.

questions. En premier lieu, l'investissement international par des sociétés asiatiques relève souvent d'arrangements bilatéraux au niveau des gouvernements et se caractérise par une forte dose d'intervention de ces derniers dans les projets. Il se peut que cette intervention des gouvernements dans les projets d'investissement touchant l'exploitation des ressources naturelles comporte des avantages. Outre des conditions de financement plus avantageuses, il peut y avoir aussi des possibilités de mieux intégrer ces projets aux stratégies nationales de développement, par exemple en rendant possible une mise en œuvre coordonnée de l'investissement dans les infrastructures et dans les ressources naturelles. L'aptitude à concrétiser ces avantages est, dans une large mesure, fonction de la force et des capacités des institutions du pays d'accueil.

21. En deuxième lieu, depuis plusieurs années, le secteur international de l'extraction minière, ayant fait l'objet de très fortes critiques pour sa façon de traiter des questions telles que la gestion de l'environnement, les relations avec les communautés locales et les droits des populations autochtones, a fait des efforts pour améliorer ses pratiques, notamment en élaborant des codes de conduite et en favorisant les « pratiques optimales ». Apparues récemment sur la scène internationale et n'ayant pas essuyé les mêmes critiques, les sociétés asiatiques ont été, dans une large mesure, absentes des délibérations qui ont précédé ces améliorations et ont pris peu d'engagements publics contraignants en matière de « pratiques optimales ». Leur adaptation aux normes dont le secteur commence à se doter interviendra, il faut l'espérer, sans frictions, mais elle peut poser le problème des mécanismes de surveillance du respect des engagements dans les pays d'accueil. L'intervention susmentionnée des gouvernements risque de compliquer la tâche consistant à relever ces défis, si bien que les décisions en matière de gestion de l'environnement et de développement local pourraient, du moins théoriquement, être influencées par des considérations de politique extérieure. Il est généralement plus facile de pratiquer une gestion responsable des ressources naturelles lorsque la répartition des rôles et des responsabilités des gouvernements et du secteur privé est bien claire. Il est donc d'autant plus nécessaire d'ouvrir un véritable débat sur la gouvernance du secteur des ressources naturelles, en ce qui concerne plus particulièrement le besoin de transparence quant aux conditions financières¹⁶ et d'assistance technique aux gouvernements des pays d'accueil pour la conception et la mise en œuvre des réglementations appropriées.

2. Modification de la structure de la demande de produits alimentaires

22. La hausse des niveaux de revenu et de vie en Chine et en Inde, mais aussi dans d'autres pays en développement, modifiera certainement la structure de la demande internationale de produits alimentaires. Le premier effet d'une hausse des revenus partant d'un bas niveau de revenu par habitant est d'accroître la consommation totale de produits alimentaires, mesurée en apport calorique. Or, avec des revenus plus élevés, la composition des régimes alimentaires évolue parce que de nouveaux produits alimentaires deviennent économiquement accessibles aux ménages, d'où une augmentation de la proportion de fruits et légumes, de viande, de produits

¹⁶ L'Initiative sur la transparence des industries extractives, annoncée par le Premier Ministre Tony Blair, du Royaume-Uni, lors du Sommet mondial sur le développement durable de Johannesburg (septembre 2002) a contribué à améliorer la transparence des conditions financières de l'investissement dans les industries énergétiques et minières (voir <www.dfid.gov.uk/news/files/extractiveindustry.asp>).

laitiers, de poisson et de crustacés¹⁷. La consommation de produits « de luxe » tels que le café et le cacao augmente généralement aussi avec la hausse des revenus.

23. Tant la Chine que l'Inde pourront probablement couvrir par la production intérieure une large part de l'augmentation de la demande de produits alimentaires. En fait, malgré une augmentation rapide de la consommation, les taux d'autosuffisance alimentaire dans les deux pays n'ont pas souffert, voire, dans certains cas, se sont améliorés au cours de la période qui va de 1994-1996 à 2002¹⁸. Une exception marquante est néanmoins à signaler, à savoir que les importations de germes de soja, utilisées pour nourrir les animaux ont fortement augmenté par rapport à la production intérieure dans les deux pays. En un sens, la Chine et l'Inde ont réussi à conserver un fort degré d'autosuffisance en viande en important davantage d'aliments pour bétail. En outre, si les taux d'autosuffisance sont restés élevés pour les grandes catégories de produits alimentaires, la situation n'en est pas moins de plus en plus complexe, du fait qu'aussi bien les exportations que les importations augmentent mais pas pour les mêmes produits. À mesure que les revenus augmentent, la gamme des produits alimentaires consommés s'enrichit et le commerce international croît en conséquence. Le tableau 2 résume l'évolution des importations chinoises de certains des produits dont la demande est censée augmenter avec la hausse des revenus. Les quantités en jeu peuvent être faibles mais les taux de croissance sont impressionnants, avec des moyennes annuelles allant de 19 % pour le poisson à 31 % pour le café, et rien n'annonce un fléchissement de cette tendance.

24. La marge d'augmentation des exportations d'autres pays en développement est donc considérable. La mesure dans laquelle elle pourra se concrétiser dépend de plusieurs facteurs. En premier lieu, la suspension du Cycle de négociations de Doha de l'OMC, annoncée le 24 juillet 2006, signifie qu'il y a moins de motifs d'être optimiste quant à une réduction des subventions accordées aux producteurs agricoles des pays développés, et les excédents subventionnés de ces pays pourraient couvrir une part non négligeable de la demande asiatique. En deuxième lieu, tant la Chine que l'Inde imposent des tarifs relativement élevés aux produits agricoles, ce qui peut freiner le taux de croissance des importations. En troisième lieu, les forts tarifs asiatiques dessinent aussi une issue possible, par des arrangements préférentiels mutuels entre pays en développement, dans le cadre du Système généralisé de préférences commerciales. En quatrième lieu, des mesures non tarifaires relatives aux produits alimentaires, concernant en particulier les normes sanitaires et phytosanitaires, qui rajoutent aux coûts des exportateurs, sont certes appliquées par les pays asiatiques et d'autres pays en développement mais elles sont généralement moins complexes et plus faciles à respecter que celles des pays développés, et les exigences du marché, notamment les normes de qualité du secteur privé, sont quelque peu moins contraignantes. Il s'ensuit qu'il est tout à fait réaliste de la part des producteurs des pays en développement d'envisager une stratégie de pénétration « pas à pas » des marchés d'exportation, en ciblant d'abord les marchés intérieurs, puis les marchés régionaux et ceux d'autres pays en développement avant de se lancer à l'assaut des marchés des pays développés.

¹⁷ Pour un examen illustratif et comparatif des expériences chinoise et indienne à cet égard, voir UNCTAD/TDR/2005.

¹⁸ UNCTAD/TDR/2020.

Tableau 2
Importations chinoises de certains produits alimentaires, 2000-2005

(En millions de dollars É.-U.)

<i>Année</i>	<i>Poisson</i>	<i>Fruits et légumes</i>	<i>Café</i>	<i>Cacao</i>
2000	1 217,1	516,0	7,1	36,1
2001	1 337,4	674,8	8,4	37,3
2002	1 574,4	688,8	10,1	32,3
2003	1 884,0	870,9	17,3	58,6
2004	2 362,9	1 168,7	20,2	71,6
2005	2 903,7	1 348,8	27,4	112,2

Source : Calculs du secrétariat de la CNUCED à partir des données de Comtrade.

3. Commerce régional de produits alimentaires

25. La marge d'augmentation possible du commerce Sud-Sud de produits agricoles retient de plus en plus l'attention depuis quelque temps. Dans les pays à faible revenu, la consommation de produits alimentaires de base tels que le sucre, les tubercules, les huiles végétales et les céréales est faible. L'augmentation du revenu s'accompagne alors d'une augmentation de la consommation qui crée d'énormes possibilités de développement tant de la production que du commerce intérieurs. Or le potentiel commercial est souvent perçu comme étant concentré sur des produits qui font déjà l'objet d'échanges internationaux, comme on l'a vu dans la section précédente, en oubliant souvent les possibilités d'accroissement du commerce des produits alimentaires locaux et autochtones, essentiellement parce que, en valeur, le commerce international de la plupart de ces produits reste modeste. On peut néanmoins faire valoir que la croissance du commerce des produits alimentaires comporte plusieurs avantages pour les pays en développement, en particulier pour les plus pauvres d'entre eux et ceux dont l'infrastructure commerciale est relativement peu développée, ce qui est le cas de bon nombre de pays africains. Ces marchés créent peu d'obstacles à l'entrée des petits producteurs et, en conséquence, offrent des perspectives d'augmentation des revenus dans les zones rurales et de réduction de la pauvreté. Par ailleurs, des produits alimentaires plus disponibles peuvent entraîner des améliorations spectaculaires de la sécurité alimentaire. Il convient de noter que la production de certaines denrées alimentaires en Afrique subsaharienne a augmenté dans des proportions impressionnantes ces dernières années. Le tableau 3 résume l'évolution de la production et des exportations de certains de ces produits. L'on est quelque peu surpris de constater que les exportations ne constituent qu'une petite partie de la production (exportations à l'intérieur de l'Afrique subsaharienne incluses). Cette situation peut s'expliquer par le fait qu'une partie des échanges effectifs relève du secteur informel et n'apparaît pas dans les statistiques. Cela étant, il y a d'autres raisons qui expliquent le lent développement du commerce, notamment :

- Le coût élevé du transport;
- L'absence d'intégration économique intérieure aboutissant à des marchés intérieurs peu organisés, peu développés et incomplets, des institutions

inadaptées et des ruptures dans la transmission des prix entre différents marchés et régions;

- Un environnement qui n'aide pas les entrepreneurs locaux à se faire une place dans la commercialisation, la transformation et le commerce des produits de base;
- Une vulnérabilité face aux risques, aussi bien au niveau macroéconomique, national, qu'au niveau local, parmi de larges couches de la population, en particulier dans les zones rurales.

Tableau 3

Production et exportation de denrées alimentaires subsahariennes

(En milliers de tonnes)

		1990	2000	2003
Manioc (toutes formes et équivalents)	Production	70 044	96 745	101 650
	Exportations	113	15	39
Millet	Production	10 566	12 646	14 802
	Exportations	21	27	6
Sorgho	Production	10 989	17 119	22 332
	Exportations	111	63	49

Source : Base de données FAOSTAT.

26. Un auteur a fait valoir que :

« ... le plus grand débouché potentiel pour la plupart des producteurs africains demeure celui des marchés intérieurs et régionaux de produits alimentaires (céréales, racines et tubercules et produits traditionnels du bétail). Pour l'ensemble de l'Afrique, la consommation de ces denrées représente environ 70 % de la production agricole [...] et devrait doubler à l'horizon 2020... Par ailleurs, avec le développement de la commercialisation et de l'urbanisation, une bonne part de cette demande supplémentaire se traduira par des transactions marchandes et non par une augmentation de la consommation sur place. Aucun autre marché n'offre des perspectives de croissance de cette ampleur et potentiellement aussi bénéfiques pour un nombre considérable de petits exploitants africains.¹⁹ »

27. Une meilleure intégration des marchés régionaux pourrait créer d'importants débouchés pour une production céréalière accrue dans certains pays. Les fondements sont déjà posés pour certains produits, en particulier dans certaines régions. Les céréales vivrières, le maïs notamment, constituaient l'élément le plus important du commerce interne en Afrique subsaharienne, soit 310 millions de dollars par an, exactement un sixième du total du commerce interne de cette région,

¹⁹ Hazel, P. « The role of agriculture and small farms in economic development » (Le rôle de l'agriculture et des petits agriculteurs dans le développement économique), établi pour l'atelier sur « L'avenir des petits producteurs », juin 2005.

au cours de la période 1996-2000²⁰. Plus de 50 % des importations de maïs de l'Afrique subsaharienne provenaient d'autres pays de la région, essentiellement à l'intérieur de la même sous-région que le pays importateur; 60 % des importations de maïs de l'Afrique de l'Est étaient internes à la région²¹. Tous ces faits donnent à penser qu'il existe dans bien des cas une complémentarité de la production et de la consommation de denrées alimentaires entre les pays d'une même région en Afrique. Étant donné les grandes difficultés de communication et les autres coûts de transaction entre les pays africains, il serait probablement plus pratique à ce stade de partir de ce commerce interne à chaque sous-région du continent que de chercher à le développer entre les sous-régions. Le commerce intra-africain est d'ores et déjà assez bien développé pour certains produits mais le chemin est semé d'embûches considérables. Les questions les plus importantes qui doivent être réglées aux niveaux national, régional et international sont, notamment :

- La mesure dans laquelle l'absence d'institutions commerciales et administratives appropriées freine le commerce intrarégional;
- Les obstacles au commerce tant à l'intérieur des pays qu'entre pays voisins dans l'Afrique subsaharienne;
- La prolifération de groupements économiques régionaux qui diffèrent, mais se chevauchent aussi, dans leur composition et fonctionnent selon différents principes économiques;
- L'absence de systèmes normalisés d'emballage, de calibrage et de contrôle de la qualité au niveau régional.

28. Les gouvernements africains sont très conscients de la nécessité d'agir dans tous ces domaines et l'Union africaine a adopté le Plan d'action d'Arusha pour les produits de base africains, qui traite de toutes les questions soulevées plus haut. Ce plan d'action pose également comme nécessaires les mesures internationales de soutien consistant notamment à affecter au secteur des produits de base une part plus importante de l'aide publique au développement (APD) liée au commerce, qui est actuellement en augmentation, par l'entremise des organisations qui s'occupent des produits de base.

IV. Examen de l'application de la résolution 59/224 de l'Assemblée générale

29. La résolution 59/224 de l'Assemblée générale sur les produits de base s'adresse à diverses parties prenantes : les pays en développement et les pays développés et leurs gouvernements, les organisations internationales et le secteur privé. Des activités ont été menées dans la plupart des domaines concernés, dépassant parfois les demandes faites dans la résolution. Ainsi, au paragraphe 10,

²⁰ P. Dorosh et S. M. Rahman, « Market opportunities for African agriculture: an examination of demand-side constraints on agricultural growth » (Possibilités de commercialisation de l'agriculture africaine : examen des contraintes à la croissance agricole provenant de la demande), DSGD, document pour examen n° 1, tableau 5, p. 12, Institut international de recherche sur les politiques agricoles (Washington, 2003).

²¹ PricewaterhouseCoopers « Sustainability Impact Assessment (SIA) of the EU-ACP Economic Partnership Agreements: Phase Two » (Analyse de l'impact sur la viabilité des accords de partenariat économique UE-ACP : phase 2) (Paris, 2005).

l'Assemblée ne fait que « souligner à nouveau l'importance de l'expansion des échanges Sud-Sud » et, au paragraphe 11, elle « rappelle le potentiel qu'offre la coopération régionale » sans appeler aucun acteur à mener une action précise dans ces domaines, dans lesquels, en revanche, la CNUCED a été particulièrement active depuis la cinquante-neuvième session de l'Assemblée générale.

30. Au paragraphe 6 de la résolution, « les pays en développement sont encouragés à élaborer, avec au besoin le concours des pays donateurs et de la communauté internationale, une politique propre aux produits de base » et, au paragraphe 8, ils sont invités à « donner la priorité au développement agricole et rural dans leurs stratégies et leurs programmes nationaux de développement ». L'une des manifestations importantes de ces appels a été l'adoption par l'Union africaine à son sixième Sommet, de la Déclaration et du Plan d'action d'Arusha sur les produits de base africains, élaborés dans le cadre du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique et des cibles ambitieuses des objectifs du Millénaire pour le développement. Le Fonds commun pour les produits de base et la CNUCED ont fourni un appui à ce processus. En vue de mettre en œuvre la Déclaration et le Plan d'action d'Arusha sur les produits de base africains, le Fonds commun des produits de base a convoqué une réunion avec les communautés économiques régionales africaines, avec le concours de la CNUCED et de l'Union africaine, afin d'examiner les questions concernant le développement régional des produits de base et de déterminer quels étaient les programmes de développement des communautés économiques régionales qui pouvaient bénéficier de l'appui du Fonds.

31. S'agissant des dispositifs d'atténuation des effets des déficits de recettes²², bien que la situation actuelle plutôt favorable des prix puisse laisser croire qu'il n'est pas urgent de les mettre en place, il reste qu'à long terme il convient de s'y atteler. En outre, des déficits peuvent être causés par des facteurs autres que les prix, comme les catastrophes naturelles ou autres bouleversements de l'offre. L'évaluation de l'efficacité des systèmes de financement compensatoire se poursuit sans beaucoup de progrès, tandis que les assurances contre les risques, dont les catastrophes naturelles, sont un nouveau domaine auquel on s'intéresse de près.

32. Un examen des activités liées aux produits de base que mènent les organisations internationales dont il est question dans la résolution 59/224 de l'Assemblée générale montre que, dans une large mesure, elles correspondent aux divers éléments abordés dans la résolution. On citera à cet égard les paragraphes 15, 18 et 21 de la résolution. L'action axée sur la recherche qui s'inscrit dans les programmes de travail des institutions concernées s'est poursuivie comme prévu, mais, dans certains domaines, la suite donnée à la résolution dépend de l'affectation de ressources financières extrabudgétaires qui, au moins dans le cas de la CNUCED, continuent de faire défaut bien qu'au paragraphe 17 de sa résolution, l'Assemblée ait invité les « partenaires du développement à fournir les ressources qui permettront à la Conférence d'entreprendre les activités correspondantes ».

33. Des initiatives récentes montrent que l'on a répondu à l'appel à renforcer l'aide financière et technique lancé au paragraphe 8 de la résolution. Ainsi, des programmes liés aux produits de base, dotés de ressources considérables, sont en cours d'exécution, comme le Programme de l'Union européenne, concernant les produits de base agricoles de tous les pays ACP, auquel participent la CNUCED, le

²² Voir le paragraphe 16 de la résolution 59/224 de l'Assemblée générale.

Fonds commun pour les produits de base, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), le Centre CNUCED/OMC du commerce international (CCI) et la Banque mondiale. Les divers dispositifs d'appui pour le coton, en particulier pour les pays d'Afrique de l'Ouest et d'Afrique centrale, en sont un autre exemple. Cependant, il faut combler de nombreuses lacunes, tant sur le plan géographique que pour ce qui est des domaines abordés, de la conception et des mécanismes de mise en place de ces dispositifs. Il semble que, dans les mesures prises récemment, les aspects liés aux politiques et la corrélation avec la réduction de la pauvreté aient été sous-estimés. En outre, les secteurs les plus démunis dans les communautés rurales, notamment dans les pays tributaires de produits minéraux, ne reçoivent, semble-t-il, que peu d'attention. Il faudrait également se pencher sur de nouveaux dispositifs de financement qui offrent des solutions avantageuses pour le développement du secteur des produits de base.

34. Le secteur privé était également visé au paragraphe 14 de la résolution où il lui était demandé « de promouvoir des partenariats qui contribuent à la participation effective des petits producteurs aux filières de l'offre ». Il gagnerait beaucoup à établir ce type de partenariats, tant au niveau des entreprises qui, prises individuellement, prêteraient leur concours technique à leurs fournisseurs, qu'à l'échelle de tout le secteur moyennant l'élaboration d'instruments comme des codes de conduite et la promotion de pratiques exemplaires. Certaines activités de coopération technique menées par la CNUCED, en collaboration avec le secteur privé, ont donné des résultats extrêmement positifs, qui peuvent être considérés comme suite donnée à cette partie de la résolution. Il est possible d'étendre ces activités qui gagneraient à recevoir l'appui des gouvernements.

35. Au paragraphe 9 de la résolution, l'Assemblée générale a également « jugé important le fait que le programme de travail de Doha soit mené à bien » et, au paragraphe 12, elle a invité les pays en développement à contribuer à l'amélioration de l'accès aux marchés des pays les moins avancés. Malgré toute l'énergie mobilisée et tous les efforts déployés, notamment à la Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) tenue à Hong Kong, on n'est pas parvenu à un accord dans les délais prescrits. La suspension, le 24 juillet 2006, des négociations menées à l'OMC dans le cadre du programme de travail de Doha a de graves incidences sur les échanges commerciaux et le développement international. L'une d'elle est le fait que les distorsions sur les marchés agricoles se poursuivront, ce qui aura des conséquences négatives pour l'action menée en vue du développement et de la diversification axés sur les produits de base dans de nombreux pays en développement. Une autre retombée est que l'interruption de cette importante phase du multilatéralisme et les doutes soulevés quant aux progrès accomplis, entraîneront la prédominance des arrangements commerciaux régionaux et bilatéraux. Il est fréquent de constater qu'il est encore plus difficile de libéraliser le commerce agricole dans les accords régionaux et bilatéraux que dans les négociations multilatérales. Cela n'augure probablement rien de bon pour l'augmentation des exportations agricoles des pays en développement. Cependant, l'autre conséquence de l'interruption du cycle de négociations de Doha est que l'on prendra conscience qu'il est urgent d'accroître les échanges Sud-Sud et de négocier des accords commerciaux Sud-Sud qui entraîneront une hausse des échanges entre pays en développement, en particulier de manière à ne pas nuire à l'agriculture. L'une des questions importantes du cycle de Doha, surtout pour les pays d'Afrique de l'Ouest et d'Afrique centrale, est l'orientation à venir de l'initiative sectorielle en

faveur du coton qui avait été présentée à l'origine par le Bénin, le Burkina Faso, le Mali et le Tchad et qui a abouti à la création d'un sous-comité du coton chargé de procéder à un examen approfondi, urgent et spécifique des questions de commerce et de développement propres à ce produit. Comme elle est liée à la progression des négociations agricoles, il faut trouver le moyen d'avancer malgré l'interruption des négociations. Bien que le prix du coton ait récemment augmenté, il convient de continuer de réduire les distorsions sur le marché du coton et de répondre aux préoccupations des pays africains producteurs de coton.

36. Comme l'Assemblée le lui a demandé au paragraphe 19 de la résolution, le secrétariat de la CNUCED a continué à faire fonctionner l'Équipe spéciale internationale sur les produits de base, créée à la onzième session de la Conférence, que Benjamin William Mkapa a accepté de présider. Les ressources financières nécessaires au fonctionnement effectif de ce mécanisme consultatif font cependant défaut. Malgré cela, l'action menée dans l'esprit envisagé par la Conférence à sa onzième session prend la forme de partenariats et de groupes d'activité, dans le domaine des mines, par exemple, d'initiatives à long terme dans le secteur des produits de base et d'activités visant à promouvoir l'accès des petits producteurs aux marchés mondiaux. La diversité des parties prenantes à laquelle s'adresse la résolution 59/224, secteur privé et secteur public, entités nationales et internationales, montre clairement qu'une équipe spéciale indépendante et multipartite s'impose. Elle faciliterait les synergies, inciterait à la communication et engendrerait une nouvelle conception du règlement des problèmes liés aux produits de base, dépourvue de considérations bureaucratiques ou hiérarchiques, dans un esprit de coopération.

37. Au paragraphe 20 de la résolution, l'Assemblée « souligne la nécessité de renforcer le Fonds commun pour les produits de base » et énumère un certain nombre de domaines dans lesquels il devrait renforcer ses activités. Le Fonds a continué d'appuyer les pays en développement dans les domaines cités dans la résolution mais il a également pris de mesures visant à améliorer l'efficacité et l'utilité de son action. L'accent est mis en particulier sur la nécessité d'axer les projets sur des objectifs précis visant l'amélioration des filières de l'offre, la production de valeur ajoutée, l'amélioration de l'accès aux marchés et les questions d'expansion des marchés. Malgré l'appel lancé en vue du renforcement du Fonds, les ressources feraient cruellement défaut dans le prochain plan d'action quinquennal pour la période allant de 2008 à 2012, étant donné l'optique que le Fonds a choisi de donner au programme, et il faudrait, à l'avenir, affecter davantage de ressources au Deuxième compte au titre des contributions volontaires. Les organisations internationales dont il est question dans la résolution ont été, à divers degrés, les bénéficiaires des ressources du Fonds. À ce sujet, le domaine qui intéresse principalement la Banque mondiale est celui de la gestion des risques de fluctuation des prix. La CNUCED participe à des projets ayant trait aux politiques et à l'information relatives aux produits de base, dont les produits agricoles, ainsi qu'à l'élaboration de stratégies dans les régions tribulaires des métaux et des minerais tandis que le CCI collabore aux projets du Fonds concernant la promotion générique, la production de valeur ajoutée et les stratégies d'exportation. Regroupant 11 organismes internationaux de produits de base, la FAO se trouve dans une situation différente et divers projets sont menés par ses Groupes intergouvernementaux sur des produits de base donnés. Depuis l'adoption de la résolution 59/224, les organismes internationaux de produits de base de la FAO ont

suivi 27 projets reposant sur la notion de filière de l'offre, décrite au paragraphe 20 de la résolution. Un projet de l'Organisation internationale du café, largement financé par le Fonds, est également exécuté par la FAO.

V. Conclusions

38. Le prix des produits de base a considérablement augmenté ces dernières années. Cette hausse n'inversera probablement pas la tendance de fond à la baisse des prix réels mais elle permet aux pays en développement de surmonter d'urgence certaines difficultés de développement et de se lancer dans des programmes visant spécialement les petits producteurs pauvres de produits de base. Le défi consiste à répartir les profits aux secteurs démunis de la société, à réduire la pauvreté et à s'engager dans la voie de la croissance durable. Il faudrait que ces programmes facilitent la diversification et l'évolution structurelle des économies tributaires des produits de base et permettent aux producteurs de mieux s'adapter à des chutes inévitables des prix à l'avenir. En outre, l'appui de la communauté internationale est nécessaire, notamment sous forme de dispositifs d'atténuation des effets des déficits de recettes améliorés et plus faciles à maîtriser. Il faut donner la priorité à des solutions reposant sur les assurances, qui facilitent le financement de tels dispositifs et permettent d'apporter plus rapidement un soutien aux exportateurs.

39. Du fait de l'interruption du cycle de négociations de Doha, il est peu probable que les améliorations attendues dans le fonctionnement des marchés mondiaux des produits agricoles et les mesures de soutien aux pays en développement, notamment par l'intermédiaire du mécanisme d'aide au commerce, se concrétisent à court terme. De même, le développement des secteurs des produits de base reposera essentiellement sur des politiques propres à ces produits, aux niveaux international, régional et national. Il faudrait que ces politiques s'adressent aux producteurs des pays les moins avancés et des autres pays en développement, qui ont été exclus du développement. L'assistance technique et le renforcement des capacités, qui visent à améliorer la compétitivité des producteurs de produits de base, sont particulièrement importants dans ce contexte.

40. Ces dernières années, les échanges entre pays en développement ont donné l'essentiel de l'élan aux marchés des produits de base. La demande croissante de l'Asie a en partie favorisé l'expansion des échanges Sud-Sud, ainsi que la hausse soutenue des prix des produits de base. Il importe que ce nouveau dynamisme soit mis au service du développement et de la réduction de la pauvreté, en particulier dans les pays en développement les plus pauvres et les plus tributaires des produits de base. À ce sujet, il faut absolument réaliser tout le potentiel de l'augmentation du commerce des aliments de base, notamment dans les pays de la même sous-région.

41. Il faudra que les pays en développement évaluent la manière dont le commerce des produits de base peut contribuer davantage à la croissance et au développement généraux qui profitent à tous. Cela supposera sans doute de s'employer sans relâche à éliminer les obstacles aux échanges, en se concentrant sur les zones géographiques et les secteurs où une nette augmentation du volume des échanges est plus facile à obtenir et en s'attachant à élaborer des politiques visant à optimiser les effets du commerce et à faciliter une meilleure répartition de ses avantages.

42. Le mécanisme d'aide au commerce doit se poursuivre indépendamment de l'évolution du cycle de Doha et ne pas être vu uniquement comme un moyen d'aider

les pays à s'adapter à la libéralisation des échanges. Il devrait favoriser l'amélioration de la capacité commerciale et, compte tenu des besoins des pays les moins avancés et d'autres économies vulnérables, être axé sur les produits de base. Il convient de le doter des fonds nécessaires et de le rendre opérationnel d'urgence.

43. S'agissant de l'application de la résolution 59/224, les organisations intergouvernementales auxquelles elle s'adresse ont toutes continué de donner la priorité à la question des produits de base dans leur programme de travail mais peu de fonds ont été dégagés. Actuellement, étant donné que les pays en développement sont tributaires du commerce Sud-Sud comme principal, voire seul, élément dynamique des marchés des produits de base, l'assistance technique à l'appui de l'élaboration des politiques et du renforcement des capacités revêt une importance croissante, notamment pour ce qui est d'aider les pays en développement à s'adapter aux exigences de ce segment dynamique du commerce international.

44. L'Équipe spéciale internationale sur les produits de base créée à la onzième session de la Conférence n'est malheureusement pas opérationnelle car l'appui financier des États Membres fait défaut. La diversité des parties prenantes auxquelles s'adresse la résolution 59/224, secteur privé et secteur public, entités nationales et internationales, montre clairement qu'il faut se doter de mécanismes permettant à tous les acteurs de se concerter et visant à attirer l'attention des gouvernements, de la société civile et du secteur privé.